

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JANVIER 2013

Le 30 janvier 2013 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CONFORT se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur JERDELET Michel, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 25 janvier 2013.

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS

Absents excusés : Patrick PERRIER DAVID (pouvoir à Daniel BRIQUE), Gilles MARQUET

Absent : Gérard BELLINA

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retrait de l'ordre du jour du point n°8.1, débat du projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le compte rendu de la séance précédente du 05 décembre 2012 est approuvé.

1 – Informations diverses (documents, réunions passées)

2 – Travaux d'investissement

2.1 Réhabilitation de la cure

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée des travaux et indique que, suite aux travaux de désamiantage plus importants que prévus et un état très altéré des solivages, des modifications sont nécessaires. Au regard des dispositions du code des marchés publics, il présente à l'assemblée le projet des avenants de travaux établis par le maître d'œuvre de l'opération.

AVENANT N° 1

<u>Lot n°1</u> : Maçonnerie (Travaux supplémentaires)	13 488,30 € HT
<u>Lot n°5</u> : charpente (Travaux en moins)	- 2 069,50 € HT
<u>Lot n°9</u> : Plâtrerie (travaux en moins)	- 1 525,86 € HT
<u>Lot n°13</u> : chauffage (travaux supplémentaires)	665,70 € HT
Total de l'avenant n°1 de travaux	10 558.64 € H.T.

AVENANT N° 2

<u>Lot n°1</u> : Maçonnerie (travaux supplémentaires)	13 770,00 € HT
<u>Lot n°10</u> : Revêtement sol souple (travaux en moins) (Travaux supplémentaires)	- 6 478,75 € HT 892.50 € HT.
<u>Lot n°13</u> : Chauffage (travaux en moins)	- 269,13 € HT
Total de l'avenant n°2 de travaux	7 914.62 € H.T.

AVENANT N°3

<u>Lot n°13</u> : Chauffage (travaux en moins)	- 7 395,75 € HT
Total de l'avenant n°3 de travaux	-7 395.75 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les avenants aux marchés et autorise le maire à signer lesdits avenants modifiant le montant des marchés (+ 11 077,51 €).

Le maire informe d'autre part le conseil municipal des travaux de modification de l'alimentation électrique de l'église et de la cure (extension du réseau et dépose de l'alimentation aérienne : 734,58 €)

2.2 Réseau de transfert d'effluents

Le maire présente au conseil municipal le projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication du poste de refoulement n° 1 (coût 4 500 €, dont 3 150€ à charge communale) et la proposition de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de génie civil de télécommunication avec le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Il présente également les plans de financement Avant Projet Définitif établis par le SIEA concernant les travaux d'alimentation électrique des postes de refoulement n° 1 (25 284 € à charge communale) et n° 2 (9 218 € à charge communale), le SIEA supportant 37% du coût HT de l'opération.

A l'unanimité, le conseil municipal décide la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication du poste de refoulement n°1 et approuve son plan de financement, décide la réalisation des travaux d'alimentation électrique des postes de refoulement n°1 et 2 et approuve le plan de financement, et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIEA, ainsi que toutes pièces ou documents relatifs à ces travaux.

2.3 Réfection et mise aux normes de la salle polyvalente

Le Maire présente au conseil municipal le résultat de l'appel d'offres concernant la mise aux normes d'accessibilité des sanitaires et la réfection du hall et de la grande salle (montant des marchés : 35 544,50 € HT). Il rappelle qu'une subvention de 5 292,50 € pour la mise aux normes des locaux sanitaires a été accordée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le début des travaux est fixé au 1^{er} février pour une durée de un mois environ

3 – Bail

3.1 Bail à titre précaire pour l'appartement à l'étage du bâtiment de la mairie

Suite à la vacance de l'appartement de type 2 situé à l'étage du bâtiment de la mairie, le conseil municipal décide d'établir un bail à titre précaire d'une durée de 1 an, de fixer le loyer mensuel à 213 € hors charges, loyer payable d'avance en début de chaque mois, de fixer le montant de la caution à 213 € à régler en même temps que le premier loyer, et autorise le maire à signer le bail à titre précaire pour une prochaine location avec les modalités précitées.

3.2 Bail commercial Tram Bar Restaurant

Monsieur le maire rappelle le départ de Monsieur et Madame MARTINS DA SILVA Vitor, gérants de tram bar, le 31 décembre 2012.

Considérant la délibération du 5 décembre 2012

- approuvant la cession de leur fonds de commerce à monsieur RAYMOND Eric et madame RAYMOND Muriel née DUMEZ, son épouse.
- acceptant de décharger Monsieur MARTINS DA SILVA Vitor de son obligation de solidarité de paiement du loyer du bail commercial,
- acceptant la mutation de la licence d'exploitation du débit de boisson de quatrième catégorie,
- l'autorisant à signer tous les documents et actes relatif à ce dossier.

Le maire informe la reprise du bail commercial avec un loyer mensuel de 340,61€ / mois au 3 janvier 2013 par monsieur RAYMOND Eric et madame RAYMOND Muriel (société TRAM BAR), nouveaux gérants.

4 – Location de terrains

Après avoir rappelé la délibération en date du 15 février 2011 décidant l'acquisition de parcelles propriétés de la Compagnie des Filles de la Charité sous conditions émises par la SAFER, le maire présente au conseil municipal les deux projets proposés par cet organisme, à savoir :

- Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière pour les parcelles cadastrées ZA n° 58J et 58K à madame Cécile BONNIN, d'une durée de 1 an prenant effet au 1er janvier 2013, renouvelable par tacite reconduction, avec une redevance annuelle de 130,32 euros.

- Bail rural soumis aux règles impératives des articles L 411-1 et suivants du Code rural relatives au statut du fermage ainsi qu'aux conditions particulières spécifiées dans le bail, pour les parcelles ZA n°36A, n°36B et ZA n°37 à Madame Hélène BONNIN pour mise à disposition du GAEC d'HATOR, d'une durée de 9 ans prenant effet au 11 novembre 2011 avec une location annuelle de 143,15 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la concession et le bail ci-dessus.

5 – Suspension d'activité opérationnelle du CPINI de Confort

Le Maire rappelle à l'assemblée la visite de la mission CPINI du SDIS de l'AIN en charge de la vérification de la conformité des CPINI au regard des obligations réglementaires en termes d'effectifs, de formation des sapeurs, d'encadrement et de moyens matériels mis à la disposition de la compagnie.

Il mentionne l'effectif réduit à 4 sapeurs, leur manque de formation, les risques encourus en cas d'intervention, ainsi que l'échec des tentatives récentes de recrutement. Il rappelle également les arrêtés municipaux et préfectoraux portant suspension de l'activité opérationnelle du CPINI communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la dissolution du CPINI, charge le maire de demander à monsieur le préfet de l'Ain de prendre les dispositions pour suppléer à cette disparition, qui sera effective à partir de ce jour et sollicite le rattachement de la commune pour la couverture opérationnelle au CIS de Bellegarde sur Valserine.

6 – Ecole

6.1 Année scolaire 2013/14

Le maire présente le projet de carte scolaire prévoyant, pour la rentrée de septembre 2013, un effectif de 65 enfants, soit 5 enfants de plus que l'année scolaire en cours. Il rappelle qu'un troisième poste d'enseignant avait été accordé à titre provisoire en 2013. La reconduction de ce poste n'étant pas assuré pour l'année scolaire future, il fait part au conseil municipal du courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie et demandant le maintien et la pérennité de ce poste.

6.2 Aménagement du temps scolaire

Le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires dont l'objectif est de mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous, et précise les termes du décret du 24 janvier 2013 prévoyant un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours dès la rentrée 2013.

Il précise également que les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013 (durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs...). Il indique également que le décret ouvre la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Après avoir rappelé l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place, le maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme : incertitudes concernant l'encadrement des activités (qualification, agrément), incertitudes concernant les financements.

Dans ces conditions, le conseil municipal à l'unanimité estime préférable le report à la rentrée scolaire 2014/15 de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et expliquera cette position lors du prochain conseil d'école.

7 – Dénomination et numérotage des voies communales

Traversée de La Mulaz RD 991 : route de Chézery
La Mulaz (partie basse du CE 26 : Rue de Pramy
Lotissement les Noyers : impasse les noyers (attente autorisation conseil syndical)
Lotissement Mardavanne : rue Mardavanne

8 – Urbanisme

Permis de construire

- 001 114 12 B 0 010 Abdel ZAIR	Maison individuelle
- 001 114 12 B 0 011 Sandrine MILLET / S GRACIA	Maison individuelle
- 001 114 13 B 0 001 Christophe GERMAIN	Maison individuelle

- Déclaration préalable

- 001 114 13 B 0 001 Didier GUDULFF	Aménagement de combles
-------------------------------------	------------------------

Clôture de séance à 20h30

Le maire,
Michel JERDELET

